

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 6 (1930-1931)
Heft: 14

Artikel: Le défense nationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-708150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

wären. Nach längerer Diskussion ergab es sich, dass er unter «dieser» die wehrfähige Mannschaft der Ajoie, von Pruntrut und Umgebung, verstand. Ich bedeutete ihm, dass diese Wehrmänner schon irgendwo im Dienst ständen — Fankhauser aber erklärte ernsthaft und langsam, dass er hier kein Land habe und dass er der Meinung sei, dass jeder «sein» Land zu verteidigen habe; seines liege im Fankhausgraben. Worauf ein Melker bemerkte, dass er in diesem Falle wohl heimkehren dürfte, er habe gar kein Land Es war nötig, in dieser Stunde die mangelhafte staatsbürgerliche Erziehung der beiden souveränen Bürger zu ergänzen; da diese Ergänzung mit dem nötigen Salz, das unsere vaterländische Sprache zur Verfügung stellt, gewürzt wurde, gelang diese Korrektur vernachlässigter Schulbildung. Allerdings — es musste mit schwerem Geschütz aufgefahren werden und zimperlich durften weder Lehrer noch Schüler sein. . . . (Fortsetzung folgt.)

Toten-Liste



† Oberleutnant Robert Waeckerlin.

Nach einem Grippe-Anfall, der sich später zur Brustfell- und Lungenentzündung steigerte, starb am 6 März a. c. im Rotkreuz-Spital in Zürich der Instruktionsoffizier der Infanterie, Oberleutnant Robert Waeckerlin, im Alter von 30 Jahren.

Kamerad Waeckerlin stammte aus dem Klettgau; er war Bürger von Siblingen, wo seine Vorfahren Landwirtschaft betrieben. Er besuchte die Volks- und Sekundarschule in Schaffhausen und nachher noch fünf Semester Handelsschule der Kaufmännischen Vereine Zürich und Schaffhausen. Nach Beendigung einer mehrjährigen Lehrzeit arbeitete er in verschiedenen Stellungen als Kaufmann. In seinem Blut lag aber von den Ahnen her die Freude am Leben in der frischen Luft und an der Arbeit draussen in der schönen Natur. Schon früh ein eifriger Kadett, entspross in ihm bald die Begeisterung für militärisches Wesen. So ersuchte anno 1914 der kaum 13-jährige seinen Vater, er möge ihn beim Militärdepartement als Freiwilligen anmelden, um mit unseren Truppen an die Grenze ziehen zu können. Im Alter von 14 Jahren erstellte er eine Ordre de Bataille unserer Armee in Farben, je nach der Waffengattung, wobei er die Namen der Kommandanten bis zum

Regiment hinzuschrieb. So war es ganz begreiflich, dass er nach Absolvierung der normalen Dienste, um Mitr.-Offizier zu werden, vom Jahre 1925 an sich zur Infanterie-Instruktion meldete. Nach mehreren Aspiranten-Jahren auf verschiedenen Waffenplätzen, besonders auch in den Telefonschulen in Freiburg, erfolgte Ende 1928 die definitive Wahl als Instruktionsoffizier der Infanterie in der 5. Division. Vom Jahre 1931 an war die Verwendung und Versetzung in die Schiessschulen nach Wallenstadt vorgesehen. Truppendienst machte Waeckerlin zuerst bei der Mitr.-Komp. II/28, dann bei IV/70, seit 1927 beim Reg. 28, wo er die Funktion des Telefon-Offiziers übernahm. Oberlt. Waeckerlin genoss die Achtung seiner Vorgesetzten und Untergebenen. Gegen unten gerecht, sachlich, ruhig, belehrend, wohlwollend, brachte ihm seine gründliche, zuverlässige, unermüdliche, kenntnisreiche dienstliche Arbeit die Schätzung aller Vorgesetzten. Klar, gerade, aufrecht und bescheiden war sein Wesen und Charakter; in ihm personifizierte sich der treue Kamerad. Es ist kein Zweifel, dass dem leider so früh abgerufenen Offizier eine schöne Karriere offengestanden wäre.

Die militärische Bestattung fand am 10. März, nachmittags, in Zollikon statt. Die unter Oberstlt. Rieter stehende Infanterierekrutenschule in Zürich stellte die Truppen-Begleitung und die Trauermusik. Viele Offiziere von der Instruktion, vom Reg. 28, sowie andere Kameraden scheuten das heftige Schneegestöber nicht, zum letzten Gang mit dem lieben Dahingeschiedenen anzutreten, nein, denn zum Abschiednehmen herrschte grad das rechte Wetter. In der Kirche Zollikon sprach Pfarrer Kappeler trostreiche und tiefempfundene Worte. Oberstlt. Hegetschweiler entbot den letzten Gruss des Regiments 28, dann setzte sich der Zug wieder in Bewegung zur Ruhestätte im Friedhofe. Dort ergriff Pfr. Kappeler nochmals das Wort zu einem kurzen Gebet. Im Namen des Instruktionkorps, der Schiessschule in Wallenstadt, der Militärschule am Polytechnikum, in welcher Oberlt. Waeckerlin zwei Semester absolvierte, sprach Oberstlt. Curti. Dann liessen Unteroffiziere den Sarg ins kühle Grab hinunter gleiten. Fahne und Wehr senkten sich und, vom Schneegestöber gedämpft, erklangen die drei Salven. —

Der trauernden Witwe, den tiefbetrübten Eltern und Geschwistern entbieten wir herzliches Beileid. Dich aber, treuer Kamerad, der Du aufrecht wie eine Bergtanne im Leben standest, bis Dich der Sturm knickte, werden wir bis an unser Lebensende in treuem Andenken bewahren.

«Seele, wohin dein Flug? — Ueber Berg und Tal mit dem Wolkenzug, — mit dem Sonnenstrahl durch die Lüfte weit — in die Ewigkeit!» (A. O.)

Opinions.

Le défense nationale.

Dans une localité de la plantureuse Argovie, à Graenichen, près d'Aarau, un colloque courtois entre partisans et adversaires de l'armée eut lieu à la fin de l'an dernier. La cause de celle-ci fut soutenue par son chef suprême, le conseiller fédéral Minger, et un des représentants les plus notoires du parti socialiste aux Chambres, le conseiller national Schmid, se fit le défenseur de la thèse adverse devant une assistance composée en grande majorité de ses amis politiques, puisqu'il s'agissait d'une assemblée socialiste.

Il faut surtout retenir, des opinions émises par M. Schmid, celle qui conclut à l'inutilité, à l'inanité de la défense nationale pour cette raison que la Suisse, trop faible, ne pourrait riposter efficacement à une agression.

* * *

De toutes ses forces, à notre humble avis, le peuple suisse doit repousser cette conception qui équivaudrait par avance à un abandon de l'honneur, à une capitulation. On donnerait ainsi une prime à la force, en même temps qu'une tentation irrésistible serait fournie aux états-majors étrangers. Ils n'hésiteraient guère à prévoir, dans l'établissement de leurs plans, la mise à profit, aussitôt les hostilités ouvertes, des avantages qu'ils croiraient trouver sur notre territoire. Du reste, arguant de la nécessité de couvrir leurs flancs de notre côté, l'occupation d'une partie de notre sol serait une des premières mesures décrétées en cas de conflit.

De ce fait la Suisse risquerait de devenir le champ clos des belligérants. Elle joua ce rôle en 1798 et 1799 alors que Souvarof et Masséna se battaient furieusement sous les murs de Zurich. Le respect de la Suisse était bien alors le cadet des soucis des adversaires.

Il en fut de même en 1814 alors que les armées alliées poursuivant Napoléon empruntèrent sans se gêner aucunement le territoire helvétique de Schaffhouse à Genève. Nos ancêtres d'alors vécurent une période d'atroces calamités. Il faut avoir entendu les descendants directs des contemporains de cette tragique époque pour se rendre compte à quel point l'invasion est un terrible fléau. Les « kaiserliks » qui passèrent alors par les vallées jurassiennes au cours de l'hiver, accaparèrent toutes les provisions. Bien plus, ils amenèrent à leur suite des épidémies frappant gens et bêtes, à tel point qu'en notre petite ville on arrivait difficilement à ensevelir les morts. L'abbé Denier, de vénérée mémoire et le nommé de Lestocq, alors étranger à notre ville, bravèrent tous les périls pour accomplir, vis-à-vis des victimes, les derniers devoirs.

* * *

Donc, l'histoire nous enseigne qu'au point de vue matériel, une Suisse démilitarisée s'exposerait aux pires dangers. Et la guerre terminée elle serait à la merci du vainqueur qui ne se croirait obligé envers elle à aucun égard. Bien plus, il tiendrait à s'assurer les avantages d'ordre stratégique qu'il estimerait indispensables en vue de maintenir la puissance qu'il aurait acquise.

Le bilan d'une invasion qui se produirait inévitablement en cas de guerre, si la Suisse se désintéressait de la défense de son sol, s'établirait ainsi : épouvantable misère matérielle et perte de l'indépendance nationale.

* * *

On pourra arguer que ces malheurs risqueraient de nous atteindre malgré toute la bravoure de nos soldats. Ils seraient encore aggravés par les deuils, car notre jeunesse engagée dans la mêlée subirait de terribles pertes. Et c'est bien pour éviter ce massacre de ses enfants que le pays devrait renoncer à toute action militaire.

Est-on bien sûr qu'on conjurerait ainsi l'effusion du sang des hommes valides ? Qui nous dit que les occupants ne contraindraient pas la multitude de jeunes forcés inemployés à s'exposer sans honneur pour leur cause ?

Du reste, même vaincue, la résistance de la Suisse ne serait pas vaine, car elle lui vaudrait l'appui de la conscience universelle. Les faibles ne peuvent avoir de meilleur allié. La Belgique en a fait l'expérience à son profit. Ensuite de l'héroïsme dont elle fit sa règle aussitôt la félonie dévoilée et la menace déclenchée, elle devint l'objet de l'admiration universelle. Il se créa à son endroit, dans le monde entier, une psychose qui n'admettait pas qu'elle sorte diminuée de l'odieuse agression dont elle avait été l'objet et à laquelle elle avait, malgré la faiblesse de ses moyens, si noblement fait face. Sa cause devint celle du monde civilisé et forte de cet appui moral, la Belgique fit figure de grande puissance. Et pourtant elle était, à part une étroite bande de territoire, tout entière sous le joug de l'envahisseur. Son roi n'avait plus sous ses ordres qu'une très petite armée et le gouvernement fixé au Havre n'avait aucune action sur l'administration intérieure de l'Etat.

Eh bien, malgré toutes ces épreuves, malgré toutes les spoliations, jamais le pays ne fut si grand moralement. Sa faiblesse lui donnait une auréole

Dans ces tragiques conjonctures la Belgique fut, pour le monde entier, la personnification du droit. Elle donna, alors que se déchainait sans frein le flot de haine et de passion, l'exemple de la valeur morale qui se dresse devant la force orgueilleuse et résolue à briser tout obstacle.

Le service ainsi rendu à l'humanité eut des conséquences incalculables et le nom de la Belgique mérite la vénération de la génération qui a vécu la guerre et de celle qui est présentement en train de lui succéder.

Voilà donc le rôle d'un petit pays dont la volonté de défense fut bientôt jugulée par son puissant adversaire. Comme il servit mieux ses intérêts-propres, la cause de la paix et celle de la justice que s'il était resté passif, acceptant le coup de force dont il était l'objet. En n'écoutant que la voix de l'honneur et du devoir, le petit royaume s'est préservé lui-même et a préservé avec lui le monde entier,

* * *

Ce simple examen des contingences démontre à quel point la Suisse desservirait ses propres intérêts en renonçant à se défendre, en cas d'agression, avec tous les moyens en son pouvoir approuvés par les lois internationales touchant la conduite de la guerre. Elle se suiciderait moralement, exciterait les convoitises, favoriserait, en une période dangereuse, la tendance aux aventures, en un mot elle perdrait son droit à l'existence comme nation maîtresse d'elle-même.

Il n'est donc aucun citoyen raisonnable qui puisse rejeter, sans forfaire à ses devoirs les plus élémentaires vis-à-vis du pays, le principe de la défense nationale.

(« Le Jura ».)

Anniversaires:

L'entrée des Bourbakis.

A propos du 60^{me} anniversaire de ce triste événement, la Gazette publie un article dont nous extrayons ce qui suit:

Informé de la retraite de l'Armée de l'Est et de son développement par les forces ennemies, le général Herzog, à qui le gouvernement fédéral avait confié le commandement de notre milice, avait déplacé ses troupes,